



Montréal, le 23 janvier 2019

**Par courrier électronique**

M<sup>e</sup> Joelle Cardinal  
Avocate  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Suivi de la décision D-2018-098  
Encadrement du rétablissement de la fréquence**

---

Chère consœur,

Le 31 octobre 2018, vous nous transmettiez en suivi de la décision D-2018-098, le rapport du Coordonnateur relatif aux dispositions en place pour encadrer le rétablissement de la fréquence à la suite de l'activation du programme de délestage en sous-fréquence.

À la suite de la revue de ce rapport, nous vous soumettons la demande renseignements ci-jointe.

Les réponses à cette demande de renseignements devront être déposées **au plus tard le 8 février 2019 à 12 h.**

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml

p-j.